

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## ELEMENTS PREPARATOIRES AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



## 1. INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet d'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année à venir et d'informer les élus sur la situation de la commune. Il s'appuie sur un rapport<sup>1</sup> qui doit préciser les orientations envisagées en termes de programme d'investissements, d'évolution des dépenses et des recettes.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique et obligatoire mais ce débat ne fait pas l'objet d'un vote. Transmis au Préfet ainsi qu'à la Présidente de la CCMP, ce rapport fera l'objet d'une publication.

## 2. LES PRIORITES POLITIQUES POUR 2021

Conformément aux engagements pris par la nouvelle équipe municipale, les grandes orientations politiques, s'articulent autour de 3 axes prioritaires :

- 1- Beynost à vivre
- 2- Beynost responsable et durable
- 3- Beynost en mouvement

Ces trois axes seront déployés en répondant à la demande du gouvernement et notamment au rôle primordial donné aux collectivités dans la relance de l'économie : investir, lancer des travaux permettant ainsi de redynamiser l'activité de la commande publique. En effet, la crise sanitaire de l'année 2020 a particulièrement affecté les marchés publics, traditionnellement déjà ralentis en période électorale.

### 1- Beynost à vivre : développer des liens et du vivre ensemble

Ce premier axe passe par la poursuite de la création d'un vrai cœur de ville. Le travail sur le projet de halles, envisagé à la place du LIDL, sera activement mené. Les démarches pour le rachat du site par la commune sont d'ailleurs en cours avec l'enseigne.

En parallèle, les études pour la construction du bâtiment pour le futur accueil périscolaire – GABI - sont lancées et progressent en suivant les différentes étapes d'un projet.

Le rachat du garage Oscar en 2019 et sa future affectation mobiliseront également les élus. Un travail sur une valorisation du foncier avant affectation définitive est en réflexion (urbanisme transitoire).

L'objectif du vivre « mieux » ensemble est également prioritaire, surtout dans cette période de crise. Plusieurs lieux (parkings ou jardins) seront embellis et valorisés afin de créer des respirations vertes dans différents quartiers et de réduire et limiter l'imperméabilisation des sols.

Le petit patrimoine (statues, fontaines...) va également être mis en lumière.

La qualité de vie des Beynolans est une priorité et c'est pour cela que la municipalité veut poursuivre ses efforts en matière de sécurité. Les équipements de vidéo protection font l'objet d'un investissement important depuis environ 18 mois (37 caméras aujourd'hui, 50 en 2021). Cet investissement va se poursuivre sur 2021. Le maillage sera ainsi resserré pour être encore plus efficace.

Par ailleurs, l'équipe de la Police Municipale s'est étoffée, permettant une amplitude horaire plus importante. L'acquisition de Vélos Tous Terrains sera inscrite au budget, donnant la possibilité de patrouiller dans la Côtière de façon optimale.

---

<sup>1</sup> ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire

2021 verra aussi le déménagement de ce service dans de nouveaux locaux, plus modernes et mieux adaptés et au centre de la commune.

La commune poursuivra le travail déjà engagé avec un médiateur pour maintenir le dialogue avec nos jeunes et faciliter les liens avec la Police Municipale.

L'évolution démographique forte de la commune nécessite des anticipations pour pérenniser un service public moderne et de qualité pour l'ensemble des Beynolans.

De nouveaux services vont donc être développés ou mis en place :

- Remplacement du distributeur automatique de billets
- Création d'une agence postale communale avec des services plus efficaces (horaires d'ouverture adaptés, aide aux démarches en ligne...)
- Mise en place de permanences d'élus, sur rendez-vous, le samedi matin
- Modernisation des outils de communication : refonte du site internet, de la charte graphique ...

## **2- Beynost responsable et durable**

Ce deuxième axe se traduit par la préservation de l'environnement et la volonté de rendre la ville plus belle et plus durable.

En 2021, un travail sera mené, en négociation avec le prestataire actuel, pour du « zéro plastique » au restaurant scolaire et une amélioration qualitative des menus tout en réfléchissant en parallèle à la fabrication de repas sur site.

La commune va ouvrir un budget participatif qui permettra de lancer un appel à projets « citoyens ». Les règles et le déroulé de cet appel à projets seront fixés par le Conseil Municipal. L'appel à projets sera ouvert à toutes les thématiques en lien avec le développement durable : Eau, Nature et Environnement, Mobilité active, Economie circulaire, Energie et adaptation au changement climatique...

Toujours dans le même état d'esprit, un travail sur l'arboretum va être engagé et une ligne spécifique sera inscrite au budget : remise en état du site et réflexion sur sa valorisation.

Une politique de développement durable est aussi une politique innovante. Une ligne de crédit sera ouverte cette année pour réfléchir à un éclairage public plus durable. L'investissement est très conséquent, c'est pour cela que la commune doit l'initier dès aujourd'hui et le faire perdurer sur le long terme.

Et enfin, l'axe Beynost responsable et durable passe aussi par la maîtrise du développement de la commune et de son urbanisation dans un souci de protection de la qualité de vie des Beynolans.

C'est pour cela que le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité en février dernier pour la mise en place d'un périmètre de prise en considération d'étude pour le secteur compris entre le rond-point de la Côtière jusqu'à la limite de Saint-Maurice de Beynost.

De ce fait, une réflexion sur une meilleure structuration et organisation du secteur de prise en considération sera menée, afin notamment de :

- Garantir l'intégration de futurs projets dans le tissu urbain existant
- Recomposer la trame urbaine du quartier en palliant l'insuffisance des voiries dans leur gabarit et leur offre de stationnement
- Rendre le quartier plus accessible et y développer une mobilité plus sécurisée
- Assurer un développement cohérent avec les capacités de traitement des effluents de la STEP
- Intégrer des espaces de respiration
- Permettre l'incorporation d'éléments végétaux afin de répondre au réchauffement climatique.

La commune se doit de considérer le cadre de vie dans ce quartier en encadrant les projets immobiliers et en anticipant les investissements publics inhérents dans un souci de préservation et d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Cette démarche devra être reproduite si nécessaire dans d'autres secteurs pour préserver l'équilibre général de la commune.

### **3- Beynost en mouvement**

La municipalité a déjà travaillé ces dernières années sur la mobilité, en s'appuyant notamment sur un acteur reconnu : le CEREMA.

Aujourd'hui, force est de constater que le développement d'un plan global de déplacement, doit se réfléchir au niveau de l'intercommunalité. Souhaitant tout de même être actrice, la nouvelle équipe souhaite travailler sur certains aménagements ciblés, choisis sur des problèmes identifiés concernant :

- Le carrefour du chemin du Pont/Montée des acacias/RD 1084
- La boucle rue du Mas Brochet - rue Saint-Pierre
- La Montée de la demi-lune
- La création d'un arrêt de bus dédié aux scolaires situé sur la RD 1084

Par ailleurs, l'adhésion de la commune au programme intercommunal MOBY, va permettre de travailler sur les déplacements liés à l'activité scolaire. Ce projet vise à établir un PDES<sup>2</sup> et sensibiliser les élèves à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

En conclusion : 2021 verra une politique ambitieuse mais responsable orientée vers la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la continuité des services publics (scolaire, jeunesse...) sans oublier le travail nécessaire pour répondre aux contraintes réglementaires : diagnostic sur la qualité de l'air dans les bâtiments communaux, défense extérieure contre l'incendie, information de la population sur les différents risques majeurs...

## **3. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE ECONOMIQUE**

### **3.1 Le contexte économique français**

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. En effet, le PIB a chuté de 13,8 % au deuxième trimestre, à la suite du confinement national instauré du 17 mars au 11 mai.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages, les entreprises et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

---

<sup>2</sup> Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est énorme et malgré les mesures exceptionnelles de soutien, le taux de chômage devrait culminer à plus de 11% d'ici mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin 2022.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a présenté en septembre un plan de relance.

### 3.2 Le plan de relance

Le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Il comprend trois axes : compétitivité, écologie, et cohésion sociale et territoriale. Il vise à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

#### Plan "France Relance" 2021-2022

<b>Axe 1 Compétitivité et innovation</b>	<b>34 Mds</b>
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
<b>Axe 2 Transition écologique et environnementale</b>	<b>30 Mds</b>
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
<b>Axe 3 Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>36 Mds</b>
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
<b>Coût total</b>	<b>100 Mds</b>

Sources : PLF 2021, Natixis

## 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### 4.1 L'impact de la crise sanitaire sur le budget de la commune

En 2020, les dépenses liées à la crise sanitaire ont été chiffrées à 38 637 € et se répartissent comme suit :

RECAPITULATIF DEPENSES	
TOTAL MASQUES	26 795
TOTAL LINGETTES + GEL HA	6 511
NETTOYAGE ET DESINFECTION	2 756
DIVERS (dont pléxi de protection, distributeurs à pédaliers)	2 575
<b>TOTAL GNL</b>	<b>38 637</b>

Les achats de masques ont été réalisés pour la population, modèle enfant et adulte, ainsi que pour le personnel communal.

A noter qu'une partie non négligeable de ces achats a été réalisée pour la tenue des élections municipales, en gel, lingettes et plexiglas de protection notamment.

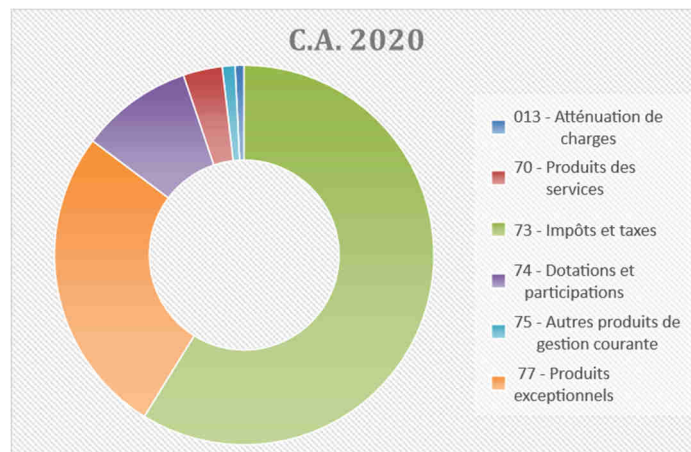
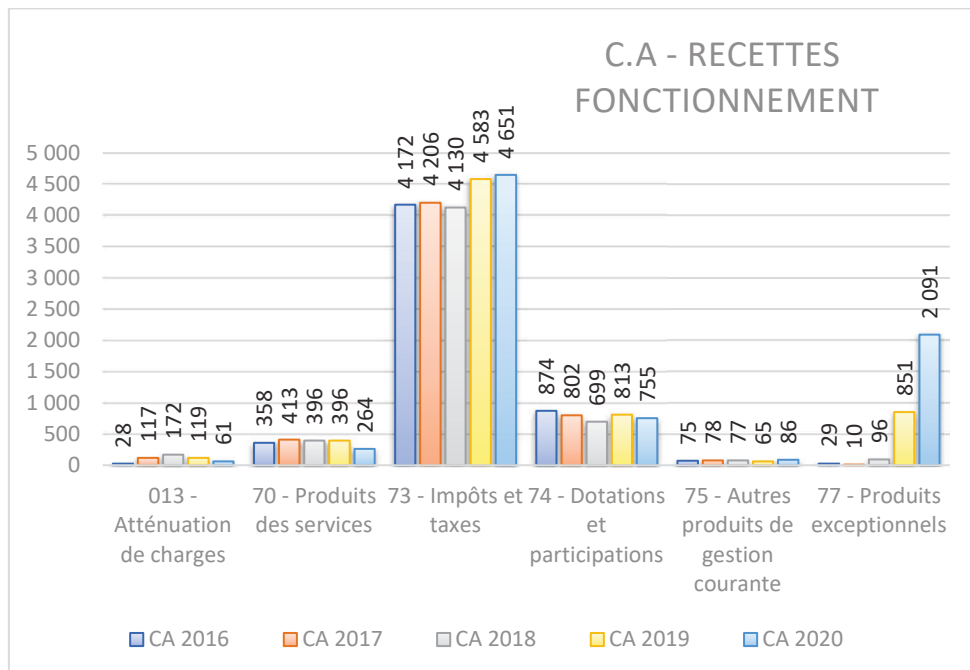
Ces dépenses ont été compensées par les aides obtenues de l'Etat, pour l'achat de masques (7 990 €) mais aussi par la fermeture de certains services (baisses fluides, entretien...) lors du premier confinement et l'absence totale d'évènements festifs ou institutionnels (annulation du feu d'artifice du 14 juillet, pas de programmation au théâtre de verdure...).

L'impact de la crise sanitaire sera donc certainement plus fort en 2021 du fait de la reprise de tous les services et donc de l'application de protocoles sanitaires coûteux, de l'achat de protections pour les agents ainsi que de la tenue d'un double scrutin électoral, entraînant de fait des achats dédiés.

### 4.2 Les recettes de fonctionnement

#### Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre

(k€)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
13 - Atténuation de charges	28	117	172	119	61
70 - Produits des services	358	413	396	396	264
73 - Impôts et taxes	4 172	4 206	4 130	4 583	4 651
74 - Dotations et participations	874	802	699	813	755
75 - Autres produits de gestion courante	75	78	77	65	86
77 - Produits exceptionnels	29	10	96	851	2 091
<b>Total</b>	<b>5 536</b>	<b>5 626</b>	<b>5 570</b>	<b>6 827</b>	<b>7 908</b>



*Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (en 2020, les recettes fiscales représentent 58.8% du total des recettes). La même année on constate une forte augmentation des produits exceptionnels, résultant des ventes de foncier (quartier Gare et Pinachères).*

### La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité locale représente le premier poste des recettes de la collectivité. Depuis 2008, Beynost mène une politique fiscale constante puisque les taux n'ont pas évolué. Les deux taux principaux sont d'ailleurs largement inférieurs à la moyenne nationale, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Taux Beynost 2020	Moy. nationale 2019
Taxe d'habitation	8.25 %	14.24 %
Taxe sur le foncier bâti	11.50 %	18.93 %
Taxe sur le foncier non bâti	49.21 %	48.91 %

L'année 2021 sera marquée par la suppression de la taxe d'habitation pour les communes. En contrepartie, elles percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Les communes ont encore peu de visibilité sur ce nouveau dispositif car l'Etat doit préciser ses modalités d'application.

Les attentes de la population, souhaitant un service public de qualité et une réponse rapide aux problématiques du quotidien, sont de plus en plus nombreuses. Par conséquent, les charges supportées par les communes restent financièrement lourdes et impactantes.

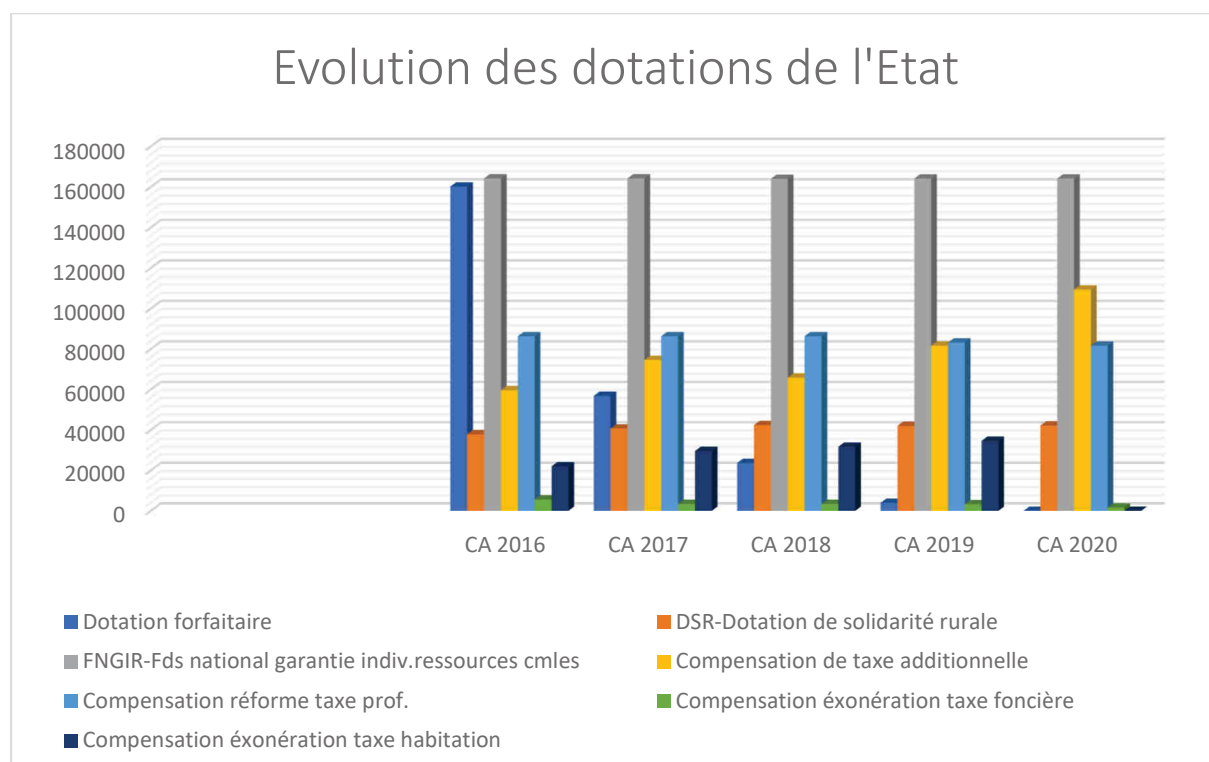
Compte tenu de la disparition de la taxe d'habitation et des incertitudes qui pèsent sur sa contrepartie ; de la baisse continue des dotations de l'Etat ; le tout s'ajoutant à la crise sanitaire, beaucoup de communes s'interrogent sur une potentielle augmentation des taux des impôts fonciers (rare marge de manœuvre des collectivités locales...).

Cependant la situation économique étant difficile et contrainte pour beaucoup de beynolanes et beynolans, **l'équipe municipale a choisi, car elle en a la possibilité encore cette année, de ne pas augmenter les taux des impôts.**

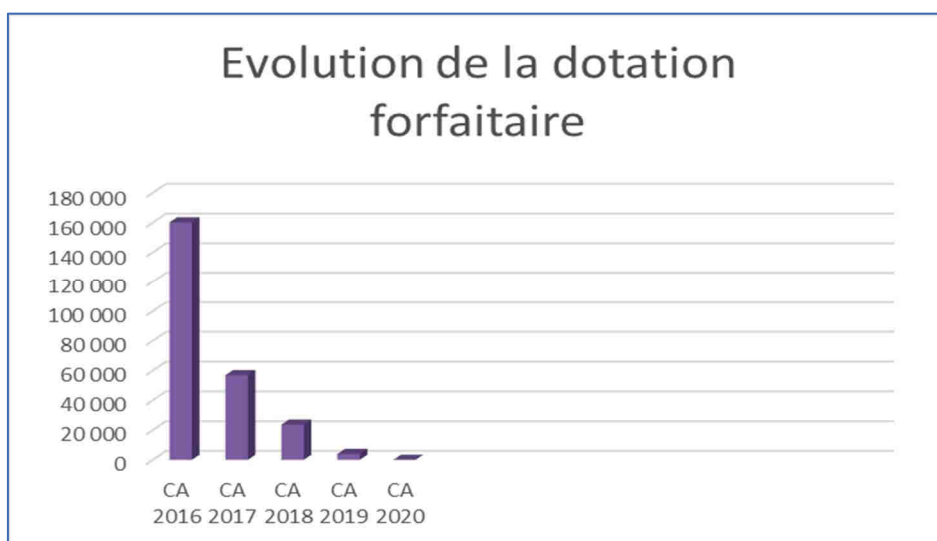
## Les dotations

Le chapitre des dotations et participations reste relativement stable. Seule la dotation forfaitaire n'aura cessé de diminuer pour arriver à être nulle en 2020. Pour mémoire, elle s'élevait en 2014 à 380 000 €. Cette disparition de recettes n'est donc pas anodine pour la commune.

### Evolution DGF et total dotations Etat







### Les recettes de la CCMP

DOTATIONS DE LA CCMP					
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Attribution de compensation	1 929 186	1 929 186	1 929 186	1 929 186	1 929 186
Dotation de solidarité communautaire	119 605	120 203	161 271	115 082	176 889
	2 048 791	2 049 389	2 090 457	2 044 268	2 106 075

*L'attribution de compensation* versée par la CCMP a été mise en place en 1997 lors de la création de la Communauté de Communes, en tenant compte de l'évaluation des charges transférées. Elle est stable et s'élève chaque année à 1 929 186 €.

*La dotation de solidarité* est versée aux communes membres de la CCMP selon plusieurs critères fixés lors de l'approbation du pacte financier 2015/2020. L'enveloppe globale a été fixée à 760 000 € et son mode de répartition se décline comme suit :

- Une part fixe de 460 000 €/an répartie entre les communes sur des critères arrêtés en 2002 (solidarité historique)
- Une part fixe additionnelle de 300 000 €/an répartie sur la base des critères dits de solidarité renforcée, inversement proportionnels à la taille des communes
- Une part variable liée à l'évolution de la fiscalité économique par rapport à l'année N-1

Cette année, la CCMP a décidé de maintenir la dotation et de la répartir selon les critères habituels, dans l'attente d'une réflexion sur le pacte financier et fiscal. En 2021, le montant de la dotation s'élèvera donc à 176 889 €.

## La TLPE<sup>3</sup>

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt qui peut être instauré par les communes où sont situés des dispositifs publicitaires. Elle est due par l'exploitant de ce dispositif, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif est réalisé. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité.

En 2020, cette recette a représenté 135 000 € (TLPE 2019).

## Autres recettes

D'autres recettes sont à prendre en compte, telles que les subventions et participations CAF, les produits et redevances des services (restaurant scolaire, EAJE...). Ces recettes devraient être stables en 2021.

Pour 2021, le choix politique est de ne pas augmenter les tarifs des services proposés par la commune (restaurant scolaire, club ados...). Cependant une réflexion importante est en cours, notamment au restaurant scolaire sur le thème du « bien manger » et du « zéro plastique », ce qui représentera irrémédiablement une augmentation de coût pour la commune. Dans les années à venir, il s'avèrera peut-être nécessaire d'ouvrir une réflexion sur le sujet.

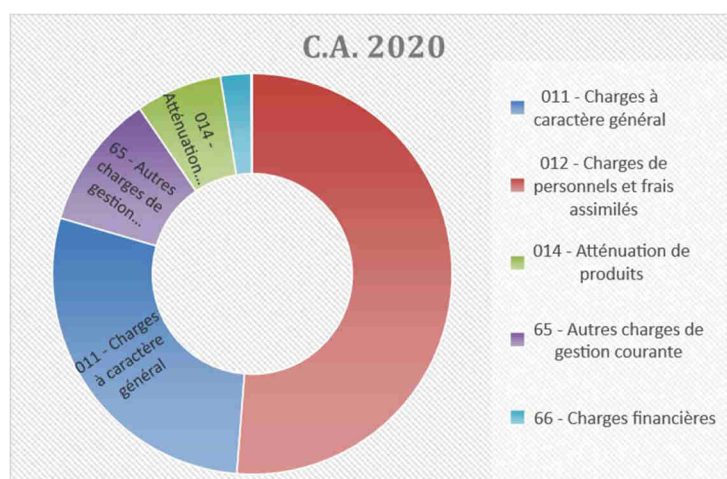
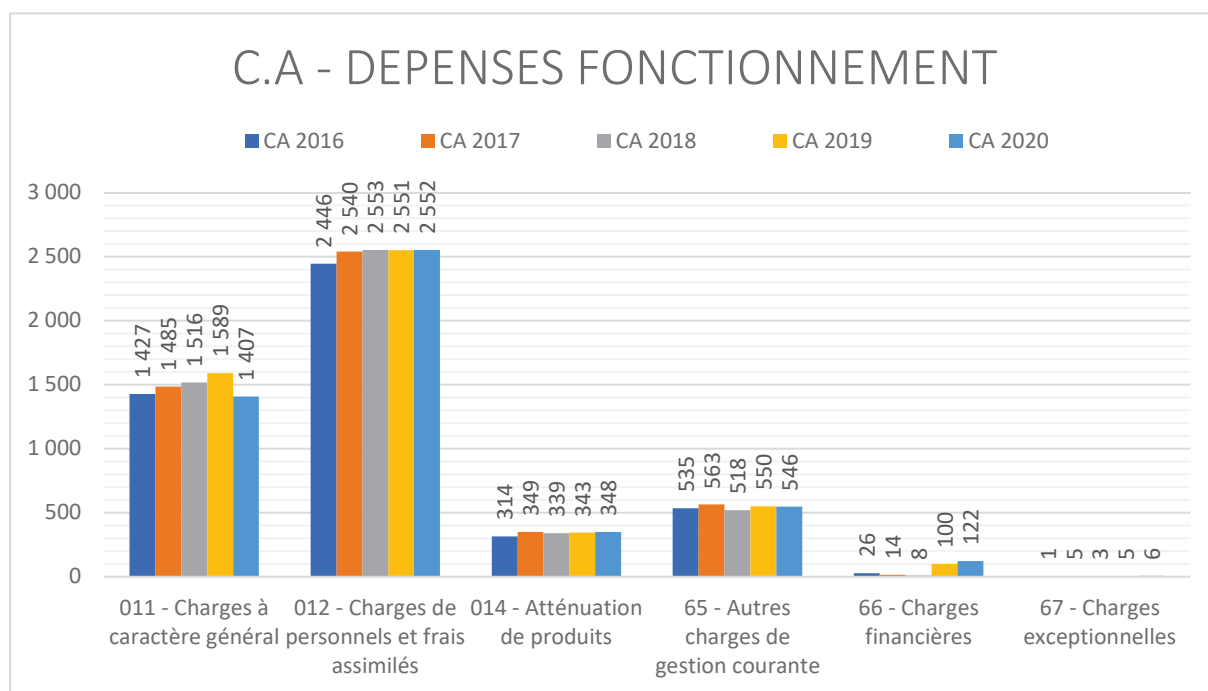
## **4.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des recettes et de l'impact de la crise sanitaire, la collectivité choisit de poursuivre et de renforcer sa politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement.

En 2020, elles s'élevaient à 4 981 000 €, soit une baisse de 157 000 €. Ceci s'explique en grande partie par la politique de rationalisation mise en place, ainsi que par la fermeture de plusieurs services communaux pendant la crise sanitaire.

(k€)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011 - Charges à caractère général	1 427	1 485	1 516	1 589	1 407
012 - Charges de personnels et frais assimilés	2 446	2 540	2 553	2 551	2 552
014 - Atténuation de produits	314	349	339	343	348
65 - Autres charges de gestion courante	535	563	518	550	546
66 - Charges financières	26	14	8	100	122
67 - Charges exceptionnelles	1	5	3	5	6
Total	4 749	4 956	4 937	5 138	4 981

<sup>3</sup> Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures



La commune étant en plein développement, l'équipe municipale mène une politique ambitieuse d'investissement mais reste vigilante afin d'anticiper les besoins futurs et maintenir un niveau de service de qualité (salle sportive scolaire, agence postale...), qui pourrait entraîner une augmentation des dépenses de fonctionnement : gardiennage, entretien et fonctionnement des bâtiments, assurances...

### Les dépenses à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, consommation de fluides. Les dépenses liées à la crise sanitaire : achat de masques, entretien et désinfection des bâtiments, font également partie de ces charges.

La recherche d'économie s'applique particulièrement à ce type de dépenses.

Différentes pistes ont déjà été initiées depuis l'automne 2020 : l'adhésion au groupement de commandes lancé par le SIEA pour l'achat d'électricité (économie visée : 8 000 €/an environ), la rationalisation du matériel de reprographie, la modernisation du fonctionnement des services... A cela s'ajoute, pour 2020, l'interdiction de maintenir l'organisation d'une grande partie des manifestations initialement programmées, entraînant de fait des « non-dépenses ».

Ces recherches d'économies ont pour objectif d'anticiper l'augmentation des charges de fonctionnement potentiellement induites par la politique d'investissement menée par l'équipe municipale.

### Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget : 51% des dépenses de fonctionnement.

Compte-tenu du poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser son évolution, tout en maintenant un service public de qualité.

Courant 2020, une réflexion a donc été menée afin de renforcer la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en se fixant les objectifs suivants :

- Maintenir un service public de qualité
- Absorber la création de nouveaux services en favorisant la polyvalence
- Analyser les besoins suite aux départs en retraite et redéployer les équivalents temps plein sur des services prioritaires (sécurité, urbanisme, petite enfance/enfance)
- Mettre en place des conventions de mise à disposition de personnel permettant de mutualiser les services et le personnel (convention avec la commune de Thil pour la Police Municipale, CCAS, agent de prévention...)
- Moderniser les méthodes et outils de travail

Cette nouvelle approche, et en conséquence ce nouvel organigramme, est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour 2021, la commune a la volonté de maîtriser la croissance des charges de personnel. Des facteurs externes sont bien sûr à prendre en compte pour l'évolution de ces charges : absence de revalorisation du point d'indice, instauration d'une prime de précarité pour les agents non titulaires bénéficiant d'un contrat d'une durée inférieure ou égale à 1 an, participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire (ordonnance 2021-175 du 17/02/2021) ...

La collectivité souhaite également engager un travail de refonte du RIFSEEP<sup>4</sup> de manière à le rendre plus lisible et cohérent, en lien avec les évolutions de l'organigramme, ce qui nécessitera de faire appel aux prestations d'un cabinet extérieur.

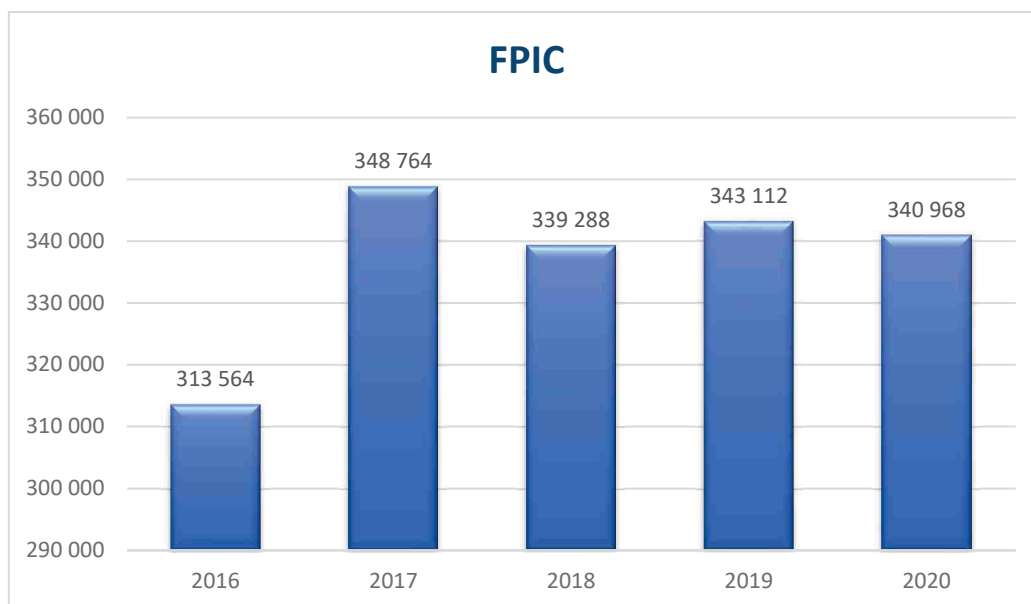
Pour information, au 31 décembre 2020, le nombre d'agents communaux était de 50 titulaires (dont 37 à temps complet et 13 à temps non complet) et 28 non-titulaires (dont 10 à temps complet et 18 à temps non complet).

---

<sup>4</sup> Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

## Le FPIC<sup>5</sup>

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Depuis sa mise en œuvre en 2014, la contribution de la commune a plus que doublé.



## Les prélèvements sur la fiscalité (pénalité SRU)

Les lois SRU et ELAN imposent 25% de logements sociaux sur la totalité des résidences principales de Beynost. Lorsqu'une commune assujettie à la loi SRU ne satisfait pas à l'obligation du taux légal de logements sociaux, elle fait l'objet d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources à l'issue d'une période triennale. Ce prélèvement est fixé à 25 % du potentiel fiscal par habitant, multiplié par la différence entre 25% des résidences principales et le nombre de logements sociaux existants dans la commune l'année précédente.

Ce prélèvement peut être réduit par les dépenses réalisées par la commune en faveur du logement social (à l'année N-2), notamment par les subventions allouées aux bailleurs sociaux dans la production de logements sociaux et les investissements réalisés pour ces logements...

Jusqu'au 31 décembre 2020, la commune de Beynost était en situation de carence au regard de l'article 55 de la loi SRU et se voyait donc appliquer, en plus du prélèvement, une pénalité (avec majoration possible jusqu'à 200%). Pour mémoire, en 2019, la commune aurait dû payer 344 952€.

Par arrêté préfectoral du 4 novembre 2020, la Préfète a levé cette carence, et même si les obligations de rattrapage restent les mêmes, la majoration ne sera plus appliquée.

En 2021, et compte tenu des dépenses déductibles déclarées, le montant du prélèvement est ramené à 0 € et un reliquat de 770 000 € pourra être déduit sur les deux prochaines années.

L'effort en matière de production de logements sociaux est bien sûr à maintenir, mais la commune peut considérer qu'il n'y aura pas de prélèvement à financer jusqu'en 2023.

<sup>5</sup> Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes

## Les subventions aux associations

La commune tient à maintenir le dynamisme de la vie associative et son rôle essentiel auprès des beynolanes et des beynolans.

En 2020, 197 225 € ont été versés aux associations dont 170 000 € à l'association GABI qui assure, par le biais d'une convention d'objectifs, l'accueil des enfants en périscolaire.

L'enveloppe globale de subventions aux associations sera discutée prochainement en tenant compte des difficultés rencontrées lors de la crise sanitaire par le secteur associatif mais aussi de la suspension de leur activité, entraînant de fait une diminution des dépenses.

Le souhait de la municipalité est d'accompagner les associations afin de ne pas mettre en danger ce vivier si dynamique à Beynost.

## Le CCAS

La commune verse une subvention au CCAS afin qu'il puisse assurer ses différentes missions auprès de la population : aide et accompagnement en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles et de toute personne en difficulté, à la recherche de logement...

80 000 € ont été alloués en 2020.

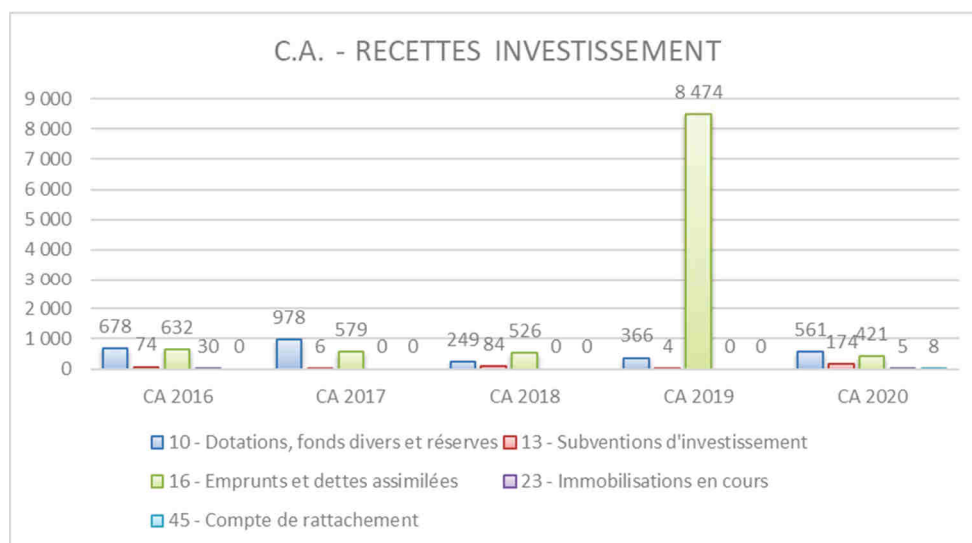
Pour 2021, la direction de la structure est assurée par un agent communal, mis à disposition au CCAS. Cette convention de mise à disposition, validée en décembre 2020 permet au CCAS de réaliser une économie substantielle de charges de personnel.

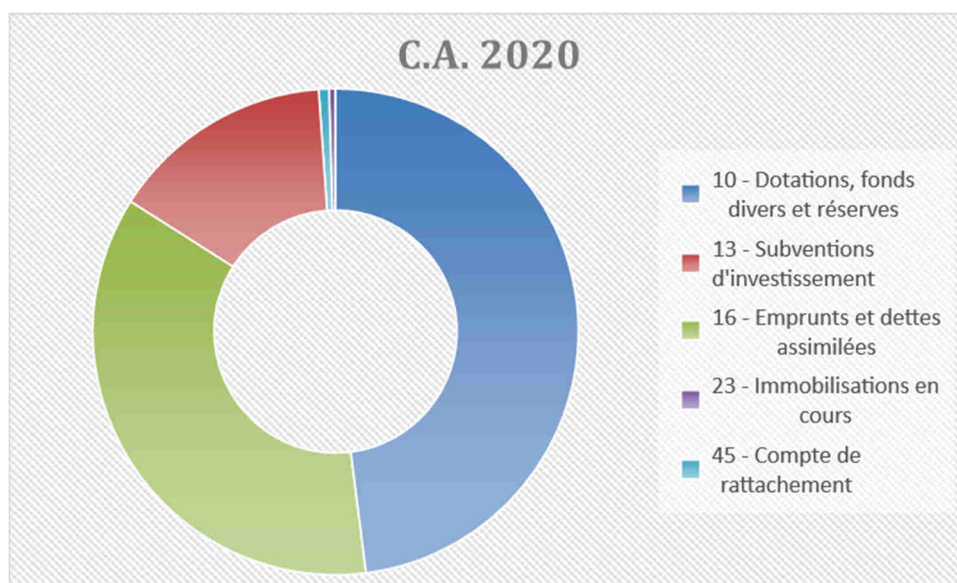
En parallèle, une politique active de recherche de subventions va être développée, permettant au CCAS d'accroître potentiellement ses recettes.

La subvention communale 2021 sera donc calculée au plus près des besoins de cette structure, tout en maintenant un soutien communal actif et déterminé.

### 4.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

(k€)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves	678	978	249	366	561
13 - Subventions d'investissement	74	6	84	4	174
16 - Emprunts et dettes assimilées	632	579	526	8 474	421
23 - Immobilisations en cours	30	0	0	0	5
45 - Compte de rattachement	0	0	0	0	8
Total	1 414	1 563	859	8 844	1 169





### Les subventions d'investissement

Grâce à une politique active de recherches de subventions pour chaque projet d'investissement, c'est plus de 1.3 M€ qui ont été obtenus entre 2017 et 2020.

Le maintien de cette recherche est une priorité de la nouvelle équipe. Pour chaque projet ou investissement, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés auprès de tous les partenaires : Europe, Région, Département, CAF...

Le plan de relance proposé par le gouvernement a déjà été largement sollicité en 2020 et le sera encore en 2021.

### Les cessions immobilières

Sur l'année 2020, la commune a poursuivi sa politique foncière. Un compromis de vente a été signé en septembre 2020 pour le tènement de l'EFS. La signature de l'acte authentique interviendra en 2021 et dégagera une recette de 950 000 €.

Le Conseil Municipal a délibéré le 24 septembre 2020 afin de céder à DYNACITE le tènement permettant la réalisation de logements au quartier Les Bottes. La signature de l'acte authentique devrait intervenir en 2021 et une recette de 1 680 000 € est attendue.

Au-delà des acquisitions foncières et cessions réalisées pour répondre aux objectifs de production de logements sociaux, la commune a mis en place une stratégie foncière afin d'optimiser son patrimoine.

Une réflexion va être menée sur le devenir de parcelles, dont elle est historiquement propriétaire, sans que celles-ci ne représentent une utilité quelconque. Ces parcelles ont un coût pour la commune, il semblerait donc intéressant de les valoriser.

## Autres recettes

### *La taxe d'aménagement et les PUP<sup>6</sup> :*

Les différentes opérations de logements en cours ou en projet nécessitent l'adaptation et/ou la réalisation d'équipements publics (voiries, aménagements paysagers...).

Si les équipements propres à une opération immobilière sont de la responsabilité des opérateurs, le financement des équipements publics relève de la responsabilité de la commune.

Dans un contexte de raréfaction d'argent public, le financement peut s'avérer difficile ou compromettre la concrétisation d'un projet. Dans ce cas, la seule fiscalité locale est insuffisante.

Plusieurs dispositifs peuvent être envisagés et c'est le Code de l'Urbanisme qui en fixe les conditions.

En 2020, les trois dispositifs existants ont été activés :

- Instauration d'un PUP sur le quartier Les Bottes : recette attendue = 400 000 €
- Instauration d'une taxe d'aménagement majorée sur le quartier des Bottes : recette attendue = 285 000 €
- Redéfinition du taux et des exonérations applicables à la taxe d'aménagement : augmentation du taux de 0.5% et suppression des exonérations.

Cette politique va être développée sur les prochains programmes et une réflexion systématique sera ouverte sur les conséquences de chacun de ces aménagements sur le service public à assurer : écoles, restauration scolaire, stationnement...

*Nota : La loi de finances pour 2021 repousse l'exigibilité de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux soumis à autorisation. Celle-ci était, jusqu'ici, exigible douze mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Ce décalage pourrait constituer une difficulté pour les communes.*

## **4.5 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

L'année 2020, bien que marquée par une crise sanitaire sans précédent, a vu l'aboutissement d'opérations importantes et également la continuité des études sur certains projets, et parmi les plus notoires :

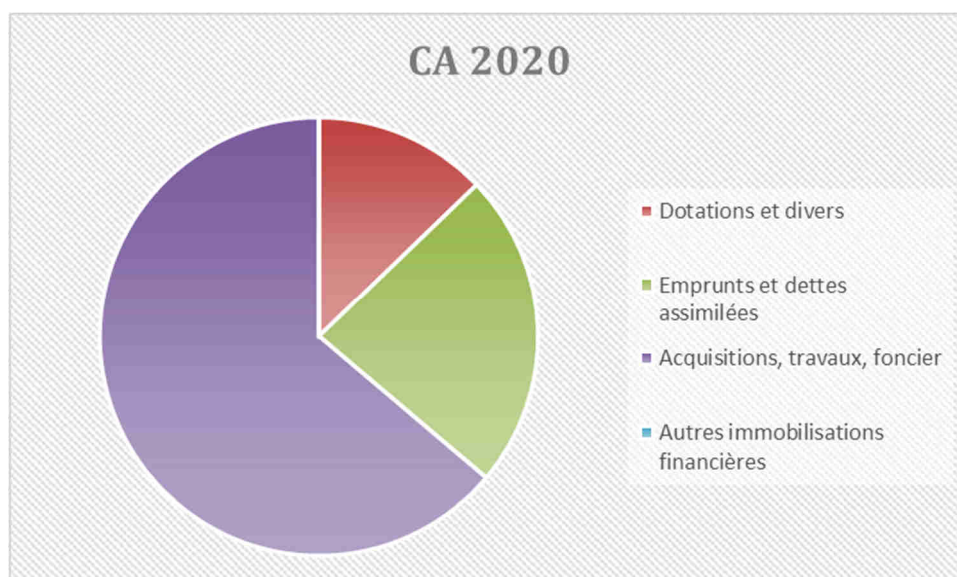
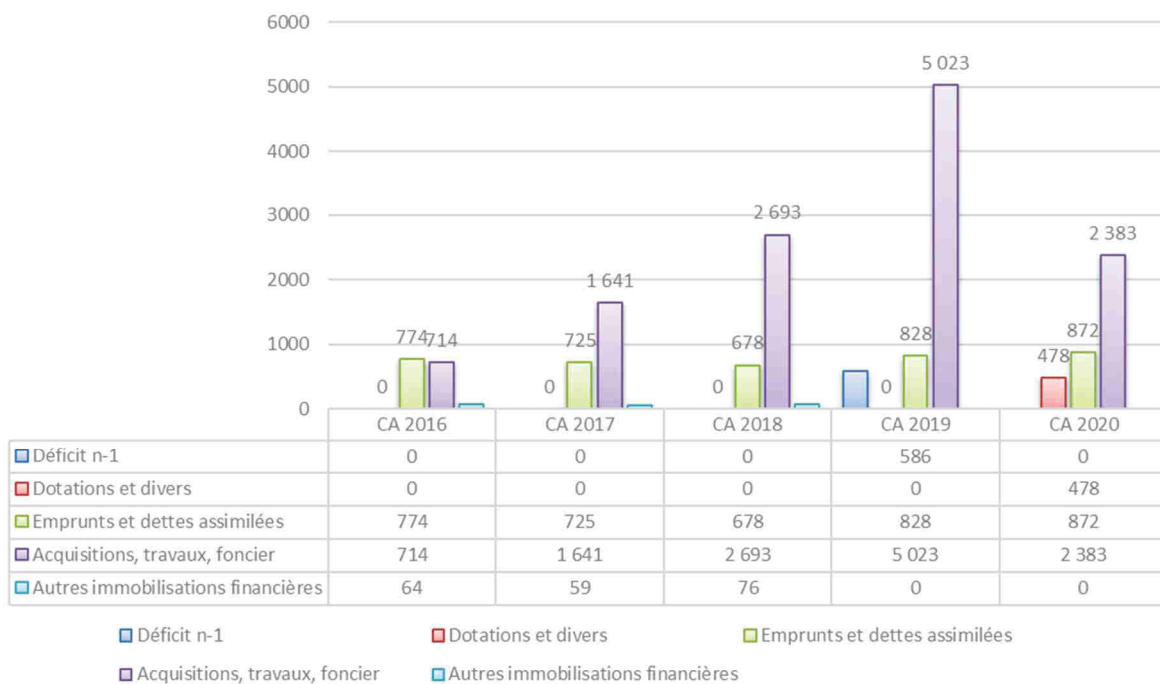
La commune a poursuivi le développement de la vidéo protection avec un maillage de caméras sur l'ensemble du territoire. Les travaux de construction de la salle sportive ainsi que ceux d'aménagement des espaces extérieurs se sont achevés en fin d'année. Les études pour la réhabilitation de l'aile nord de la Villa Monderoux ont suivi leur cours afin d'envisager un démarrage des travaux sur 2021. Les études pour la création d'une agence postale communale et le déménagement de la Police Municipale dans les mêmes locaux ont démarré et se sont achevés en fin d'année, permettant une consultation des entreprises début 2021. La politique foncière dynamique menée en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a été renforcée avec l'acquisition et le portage d'un tènement situé route de Genève.

---

<sup>6</sup> Projet Urbain Partenarial



### C.A. - DEPENSES D'INVESTISSEMENT



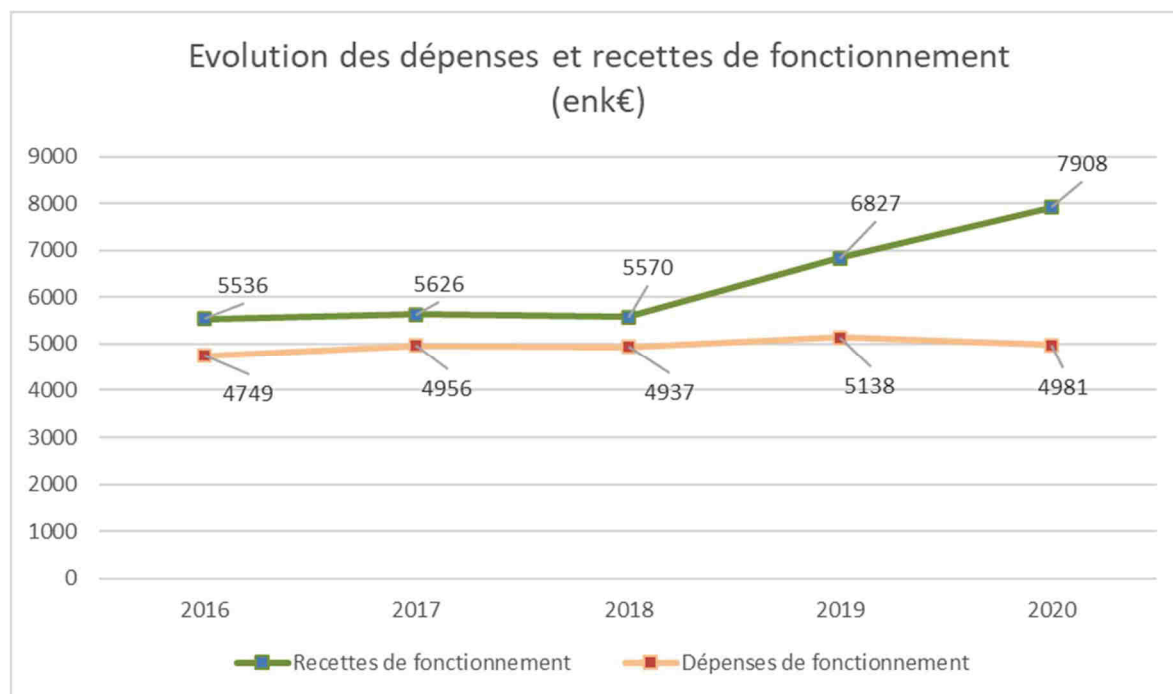
Pour 2021, le prévisionnel suivant a été réalisé et sera affiné avant le vote du budget primitif :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT		TOTAL REALISE 2017- 2020	RAR 2020 s/BP 2021	BP 2021
<b>OPERATIONS : FONCIER</b>				
<b>Foncier</b>		<b>4 358 713</b>	<b>1 900</b>	<b>1 300 000</b>
262	Foncier	4 358 713	1 900	1 300 000
<b>AUTRES OPERATIONS</b>				
<b>Informatique/Sécurité Vidéo</b>		<b>418 963</b>	<b>8 627</b>	<b>135 000</b>
369	Informatique et restructuration	97 277	3 317	15 000
383	Vidéo surveillance et sécurisation des bâtiments	321 686	5 310	70 000
403	Modernisation intranet	0	0	50 000
<b>Bâtiments / Patrimoine</b>		<b>578 642</b>	<b>183 616</b>	<b>601 000</b>
285	Restauration bâtiment Mairie	305 583	38 441	150 000
313	Plateau Mairie/chapelle St-Julien	19 416	123 948	100 000
352	Préservation patrimoine et sources	1 700	0	20 000
353	Tennis et équipements sportifs	0	0	0
357	Bâtiments communaux réhabilitation, études	91 255	21 227	300 000
367	Bungalow communal	0	0	1 000
372	Accessibilité lieux publics	40 500	0	0
384	Bâtiments à restaurer	4 974	0	30 000
399	Transformation remise en bureaux	115 214	0	0
<b>Environnement</b>		<b>40 587</b>	<b>1 081</b>	<b>64 000</b>
366	Environnement, fleurissement	8 769	1 081	3 000
370	Salubrité et propreté publiques	30 574	0	50 000
381	Consolidation des berges de la Sereine	0	0	1 000
382	Sauvegarde côtière et arboretum	1 244	0	10 000
<b>Ecoles, Enfance, Jeunesse</b>		<b>374 765</b>	<b>14 200</b>	<b>137 000</b>
318	Animation jeunesse	3 506	0	5 000
358	Equipeement scolaire	55 718	0	20 000
365	Aménagement groupe scolaire + Gabi+Rest.scolaire	227 280	14 200	50 000
387	Petite enfance	88 260	0	60 000
397	Conseil municipal Enfants	0	0	2 000
<b>Aménagement/voirie</b>		<b>1 765 067</b>	<b>98 692</b>	<b>1 439 000</b>
255	Cimetière aménagement	23 532	4 464	15 000
310	Orientation d'aménagement des Pinachères	355 285	1 208	10 000
315	Eclairage extérieur commune	84 388	11 007	50 000
321	Aménagement lieu dit "les Pommières"	315 986	0	10 000
334	Sécurisation de voirie (chicannes)	39 742	0	50 000
339	Aménagements de parkings	0	0	150 000
351	Création, extension, rénovation voirie et trottoirs	480 559	24 821	300 000
356	Rue du Vivier tx et aménagement	38 200	0	0
362	Raccordement réseaux électriques	0	0	1 000
364	Rue des Baronnières	0	0	1 000
386	Création & aménagement placette du Prieuré	0	0	200 000
389	Voirie communale, classement, alignement	0	0	1 000
398	Aménagement Lieu Dit Les Bottes	99 433	57 000	400 000
400	Impasse du stade	327 941	192	1 000
401	Square Alex	0	0	50 000
402	Aménagement entrée de ville (OSCAR)	0	0	200 000

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT		TOTAL REALISE 2017- 2020	RAR 2020 s/BP 2021	BP 2021
<b>Communication / Animation</b>		<b>96 399</b>	<b>5 795</b>	<b>16 000</b>
347	Illuminations	31 477	5 795	10 000
363	Signalétique	63 615	0	5 000
376	Matériel de communication	1 307	0	1 000
<b>Eaux pluviales</b>		<b>47 200</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>
340	Tx divers eaux pluviales	47 200	0	20 000
<b>PLU</b>		<b>175 703</b>	<b>6 516</b>	<b>25 000</b>
375	Plan local d'urbanisme (PLU)	175 703	6 516	25 000
<b>Matériels et outillages</b>		<b>176 747</b>	<b>35 852</b>	<b>190 000</b>
349	Outillage et matériels serv.techniques	41 334	603	10 000
361	Véhicules communaux	86 135	34 800	160 000
379	Matériel, mobilier (hors ST)	49 279	449	20 000
<b>Requalification du cœur du village</b>		<b>3 639 874</b>	<b>689 082</b>	<b>1 170 000</b>
314	Espace villa Monderoux (aile Nord)	75 486	166 110	800 000
378	Rénovation du complexe du Mas de Roux	34 313	13 063	50 000
392	Espace jeunesse et théâtre de verdure	654 184	10 374	40 000
393	Création salle sportive et équipements sportifs	2 875 891	496 441	60 000
394	Projet GABI et RAM	0	3 094	100 000
405	Création cœur de Beynost	0	0	50 000
406	DAB (distributeur automatique de billets)	0	0	70 000
<b>Création d'un Parc urbain</b>		<b>680 096</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>
395	Aménagement du Parc Level	618 763	0	10 000
396	Jeux d'enfants + sol cour (stabilisé - gazon)	61 334	0	10 000
<b>Réorganisation Groupe scolaire</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
	Restaurant scolaire	0	0	0
404	Agrandissement de l'école	0	0	100 000
<b>Divers</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>
407	PGD (plan global de déplacement)	0	0	50 000
408	DECI (défense extérieure contre l'incendie)	0	0	30 000
<b>Total Foncier</b>		<b>4 358 713</b>	<b>1 900</b>	<b>1 300 000</b>
<b>Total Opérations</b>		<b>7 994 043</b>	<b>1 043 461</b>	<b>3 927 000</b>
<b>Total</b>		<b>12 352 757</b>	<b>1 045 361</b>	<b>5 297 000</b>

## 5. ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

### Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement



Si l'on compare les années 2019 et 2020, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 15.8 % et les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3 %.

### Etat de la trésorerie

	2016	2017	2018	2019	2020
(en K€)	3 807	3 288	1 549	5 665	6 179

### Les épargnes

L'épargne brute constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors immobilisations cédées). Elle représente le socle de richesse financière. L'épargne brute de la commune s'élève à 899 443 € pour l'année 2020.

Le taux d'épargne brute est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement. Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Pour 2020, ce taux s'élève à 16%. La cour des comptes préconise un taux d'épargne supérieur à 8%.

L'épargne nette constitue l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Elle s'élève à 449 101 € pour 2020. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

## Les emprunts et l'encours de la dette

La commune dispose actuellement de deux emprunts :

Emprunts	Durée de l'emprunt	Capital emprunté (€)	Remboursement 2021		Capital restant dû au 01.01.2021
			Capital	Intérêts	
CA CIB (exBFT)	2013 à 2028	1 000 000	52 631.00	5 369.21	421 059.00
C.A. Centre-Est	2019 à 2039	8 000 000	350 059.51	118 945.97	7 428 315.47
Total		9 000 000	402 690.51	124 315.18	7 849 374.47

L'encours de la dette correspond au cumul du capital restant dû des emprunts et dettes à long et moyen terme précédemment souscrits par la collectivité.

Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Le remboursement du capital apparaît à la section investissement tandis que celui des intérêts apparaît à la section fonctionnement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de la dette est de 1 669 € par habitant, la moyenne régionale des communes de même strate est de 793 €.

L'emprunt a été contracté pour la création d'un cœur de ville, l'agrandissement des écoles, et tous les investissements liés à l'évolution démographique de la commune.

Cet *encours par habitant* est élevé puisque l'emprunt de 8 M€ a été contracté, récemment, en 2019. L'encours de la dette diminuera d'année en année, proportionnellement au capital restant dû.

*Le ratio de désendettement* (capital restant dû/épargne brute) est de 8.7 ans pour Beynost. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement l'encours de sa dette grâce à son autofinancement.

C'est par ce ratio aussi que le Gouvernement a décidé de suivre les collectivités dont l'endettement n'est pas maîtrisé, en fixant le seuil critique à 12 ans.

### 5.1 BUDGET ANNEXE

La commune ne dispose plus de Budget Annexe, la compétence assainissement ayant été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la CCMP.

Pour information, les excédents de fonctionnement (429 355.90 €) et d'investissement (788 506.40 €) ont été transférés au Budget Principal. Mais un versement de 417 612 € a été prélevé du budget d'investissement pour participer au PPI eau-assainissement de la CCMP.

La création de Budget Annexe est un outil qui pourra être utilisé en 2021, notamment pour la réalisation de cessions foncières et la récupération de la TVA associée à ces cessions.

**A la suite de cet exposé, les éléments de ce rapport d'orientation budgétaire sont soumis au débat.**